

Un tract a été distribué à trois jours du scrutin par les consorts Vautrin et Madame Abadie. Cette diffusion tardive est tout sauf anodine en période électorale. Elle est destinée à empêcher toute réponse, débat contradictoire serein et à influencer sur le résultat des élections.

► Ces personnes ont utilisé il y a six ans exactement le même procédé.

► Si les Trilportais ne seront pas dupes, ils ont droit à la transparence.

Le contexte

Le secteur sur lequel se développe l'écoquartier a été pendant des années une friche industrielle à l'abandon faisant l'objet de plaintes régulières des riverains devant les nuisances rencontrées : insécurité, trafics en tous genres, squats ou occupations illicites.

Les habitants ont demandé à la ville d'intervenir et de lancer une étude urbaine qui est à l'origine de la création de l'écoquartier de L'Ancre de Lune.

Le secteur du triangle de Verdun ne fait pas partie du périmètre de l'écoquartier, la commune n'ayant jamais eu de projet sur ce secteur.

S'opposer à un projet surdimensionné

Plusieurs propriétaires - dont la famille Vautrin - ont été démarchés par un promoteur proposant des prix d'acquisition très élevés aux fins de réaliser une opération surdimensionnée, ne répondant pas aux besoins en stationnement du secteur, à l'intégration au quartier ou à la qualité des logements.

Afin de préserver l'équilibre urbain du centre-ville, la ville a sollicité l'intervention de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France en lui demandant de maîtriser l'évolution de ce secteur.

L'EPF a procédé à l'ensemble des acquisitions, exceptée la propriété Vautrin du fait d'un désaccord sur le prix d'acquisition. Ils ont fait valoir leur droit, refusé cette vente et initié les recours possibles dans le cadre légal. **La commune n'est évidemment pas intervenue dans cette négociation.**

La procédure a donné lieu à une enquête publique et un rapport du Commissaire Enquêteur (2022) puis s'est prolongée et elle arrive aujourd'hui à son terme.

Concernant Madame Abbadie

Madame Abbadie, élue d'opposition, a acquis sa propriété plusieurs années après le lancement du projet d'aménagement de l'écoquartier. Les projets d'urbanisme concernant ce secteur étaient connus, publics et accessibles à tous.

Désirant vendre son bien, Madame Abbadie a demandé par écrit à la mairie de la mettre en relation avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France, ce qui a été fait. **Elle n'a jamais été expropriée, la commune ne répondant qu'à sa demande expresse.** Elle a depuis vendu son bien.

Un projet utile pour la ville et ses habitants

Le projet qui a été élaboré à la suite de ces procédures est destiné à répondre à plusieurs objectifs d'intérêt général :

- Réaliser une maison médicale pluridisciplinaire à la demande des professionnels de santé intervenant sur la ville et en collaboration étroite avec eux ;
- Créer des logements s'intégrant dans le quartier, permettant à la ville de répondre aux obligations légales en matière de logements sociaux tout en préservant une capacité minimum en stationnements ;
- Requalifier l'entrée de ville, aujourd'hui très dégradée et le plus souvent occupée par de nombreux camions ou convois exceptionnels y stationnant ;
- Créer des cheminements piétons et cyclables, des stationnements et des plantations menant jusqu'à la zone industrielle ;

Ce projet a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en juillet 2019 adoptée sans opposition (3 abstentions).

La maison médicale

Depuis l'origine, la maison médicale est prévue à cet emplacement. Cette localisation répondant à plusieurs critères : centralité, accessibilité, proximité des pharmacies et cohérence avec l'aménagement global du quartier.

Les plans ont été élaborés en lien avec les professionnels de santé et répondent au cahier des charges très strict de l'Agence régionale de Santé.

Sa réalisation a été retardée du fait de la procédure juridique initiée par les consorts Vautrin qui arrive aujourd'hui à terme. Il est paradoxal que dans leur tract ils reprochent à la municipalité ce retard.

L'opération rue de Fublaines

Ce projet n'a rien de nouveau, il est inscrit au Plan Local d'Urbanisme depuis l'origine (2016). Il a fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (téléchargeable sur le site de la commune) validée par la « commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers », de plusieurs concertations et est intégré à la ZAC multisites de l'Ancre de Lune.

Le projet prévoit : la réalisation d'une voirie facilitant l'accès au collège, une cinquantaine de maisons en accession, la constitution d'un front urbain proposant une transition végétale entre espace agricole et secteur résidentiel.

La municipalité a imposé à l'aménageur d'achever l'écoquartier avant de lancer cette opération afin d'assurer un développement équilibré de la commune.

La vérité des faits

L'aménagement de Trilport se fait dans la transparence, dans le respect du droit et dans l'intérêt général.

Les projets engagés depuis plusieurs années répondent à des besoins concrets :

- Améliorer la qualité de vie,
- Privilégier l'intérêt général,
- Maîtriser l'urbanisation,
- Développer les services de santé,
- Préparer l'avenir de notre commune.

Les Trilportais méritent un débat démocratique fondé sur des faits et non sur des approximations ou des polémiques de dernière minute destinées à influencer sur le résultat des élections.